



Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les mois de septembre et octobre sont traditionnellement les mois de la rentrée. Pour les enfants et les jeunes, c'est la rentrée en classe maternelle, primaire, secondaire et universitaire, pour d'autres, la reprise de l'activité professionnelle.

Je vous salue à toutes et à tous une bonne rentrée.

Cette époque, c'est aussi celle de l'arrivée de nouveaux habitants auxquels je souhaite la bienvenue à Asnières. Je les invite à nous rencontrer et/ou se renseigner à la Mairie pour les aider dans leurs démarches et faciliter leur installation.

*Ce dernier quadrimestre de l'année 1996 sera consacré, avec la SEMAVO (Société d'économie mixte départementale), à l'étude pré-opérationnelle de restructuration de la friche industrielle Delacoste, en vue de réaliser des ateliers locatifs générateurs d'implantation de nouvelles entreprises et de création d'emplois. A ce sujet, je voudrais répondre à "notre opposition municipale constructive" qui se sert des commissions municipales auxquelles elle participe pour ensuite désinformer. Sachez que :
-l'ouverture des commissions était et demeure un axe prioritaire de notre programme,*

-l'enlèvement des fûts de produits toxiques (pris très au sérieux par la nouvelle équipe) n'a pas coûté un franc à la commune,

-les équipements sportifs, réalisés récemment pour les jeunes, correspondent à un véritable besoin resté sans réponse depuis de nombreuses années,

-le Centre Communal d'Action Sociale, que je préside, examine toutes les demandes et n'a jamais refusé d'apporter l'aide sollicitée,

-il est inexact que pendant 6 années j'ai été l'Adjoint chargé des finances et donc "responsable" de l'augmentation de certains taux de taxes".

Notre équipe travaille en toute transparence, à l'écoute de tous car elle veut être l'équipe de tous les Asniérois avec un objectif de réactivité satisfaisant.

Il est vrai que nous vous demandons et que nous nous imposons des efforts dans une conjoncture déjà difficile. Certains problèmes, protection sociale, emploi sont structurels et amplifiés par la modernisation de l'économie et des outils de production. Je refuse cependant toute forme de résignation pas plus que je n'accepte le chant critique des sirènes qui donnent des leçons, reprennent à leur compte les réformes mises en place et qui proposent des dispositifs sans aborder leur financement.

Je reste pour ma part confiant, solidaire et optimiste. Souvenons-nous de Franklin Roosevelt: "Il y a un cycle mystérieux dans les événements humains" disait-il. "A certaines générations il est beaucoup donné, à d'autres, il est beaucoup demandé".

Claude Krieguer

Dans ce numéro

Conseil Municipal

page 2

Un peu d'histoire

page 2 - 3

Travaux

page 4 - 5

Environnement

page 6 - 7 - 8

Le Coin des Associations

page 9

Vie Pratique

page 10-11-12-13

Vie communale

page 14 -15-16-17-18

Finances

page 19

Conseil Municipal

Séance du 24/06/1996

Au cours de cette séance le Conseil Municipal a autorisé Mr le Maire à signer deux conventions avec la SEMAVO (Société d'Economie Mixte d'aménagement du Val d'Oise) dans le cadre du projet de restructuration de la zone Delacoste/Vullierme.

Ces conventions concernent la réalisation, par la SEMAVO, de deux études :

- . une sur le devenir de l'ensemble des terrains pour un coût de **355 000 Frs**
- . l'autre, sur la faisabilité de bâtiments locatifs d'activités pour un coût de **60 000 Frs H.T.**

Ces projets sont subventionnés par le Fonds Départemental d'Etudes d'Urbanisme Opérationnel à hauteur de 50%.

Si à l'issue des études notre commune décide de confier la réalisation de l'opération à la SEMAVO, le coût de l'ensemble des études et des interventions sera pris en compte dans le bilan de l'opération.

Par contre, si la commune décide de ne pas donner suite, elle restera en possession des études.

Ces études vont nous permettre de connaître les différentes possibilités de réhabilitation de la zone Delacoste.

JL

Séance du 13/09/1996

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les demandes de subventions faites au titre de la DGE 96 et de la DDR à savoir :

DGE

- Informatique (acquisition d'un logiciel relatif à la mise en place de la nouvelle comptabilité des communes M14)

Subv. de 50%

- Bâtiments communaux (réfection de la toiture de l'Eglise)

Subv. de 35 à 40%

- Amélioration du cadre de vie (acquisition d'une estrade, de jardinières, réfection et embellissement de l'éclairage public à Baillon)

Subv. de 35 à 40%

DDR

Demande de subvention pour l'achat de 4 panneaux d'affichage réservés aux offres d'emplois.

Le Conseil Municipal a également donné son accord de principe visant la reconduction des classes de neige pour l'année 1996-97 qui concerneront environ 38 enfants d'Asnières et de Baillon.

Le Conseil Municipal a d'autre part, accepté le recrutement d'une seconde intervenante en EPS. Ainsi, à partir de 5 ans, tous les enfants d'Asnières et de Baillon bénéficieront de 2h d'EPS par semaine et par classe.

JL

C'était Hier

SESSION D'AOUT 1897 - ROUTE DITE DE LA CAVE

L'an mil huit cent quatre vingt dix sept, le quinze Août, à deux heures de relevée, Le Maire expose:

Que de temps immémorial, depuis huit siècles pour le moins, ainsi qu'en témoignent des actes authentiques, les habitants d'Asnières, Baillon, Gouvioux, Lamorlaye, Boran, Chaumontel et Luzarches ont librement communiqué par les routes ouvertes dans les forêts du Lys et de Bonnet où jamais on ne leur a contesté le droit d'affouage; que jamais ni les Montmorency, ni les Condés leurs successeurs, ni le domaine national Impérial de 1798 à 1815, ni les Condés derechef jusqu'en 1830, ni Monsieur le Duc d'Anumale de 1830 à 1897, n'ont sur ces routes jamais eu l'intention, ni la prétention, d'interdire le passage et la circulation, de même qu'ils ont toujours autorisé l'affouage.

Que, à partir du jour où Monsieur le Baron Henri de R. a acheté de Mr le Duc d'Anumale la forêt du Lys et les portions de marais du Lys dans la plaine de Baillon, tout passage a été interdit non seulement sur les routes forestières, mais sur les chemins des marais, et que depuis cette époque les habitants de la commune d'Asnières et des communes voisines se trouvent privés de presque tout moyen de communication.

Que, si sur les routes forestières le droit dudit sieur de R. n'est pas contesté, vu l'absence de titres aux mains des intéressés qui s'en sont de tout temps rapportés à la loyauté des Princes et seigneurs français, leurs voisins, et n'ont établi leurs droits que sur des parties infimes des chemins laissés en libre usage.

Qu'il ne saurait en être de même pour certains chemins dans les marais; que, en effet, lorsque Philippe de Montmorency a, par donation du 15 Mai 1392, abandonné à nos communes d'Asnières, Gouvioux, Boran et Lamorlaye le droit de pâturage et plus tard le droit de propriété sur les dits marais, ce droit a impliqué celui de libre circulation pour tous les copossédants; que nulle part il n'est question d'une servitude au profit d'un tiers et d'une aliénation par lesdites communes soit aux Montmorency d'Ecouen et de Chantilly, soit par la suite aux Condé de portion de leur propriété; que si un chemin a été établi par les Condé pour aller d'une forêt à l'autre, c'est sur le terrain appartenant aux communes qui elles ne pouvaient aliéner; que par suite le terrain des chemins tracés sur les marais appartient aussi bien aux dites communes puisqu'on ne peut montrer qu'il ait été aliéné; que si vers 1808 ledit marais a été partagé entre les communes susdites et si certaines de ces communes ont aliéné les parts et portions qui leur appartenaient, elles n'ont pu aliéner ce qui ne leur appartenait pas.... "c'est-à-dire les portions appartenant aux autres communes et le droit de circulation inhérent à cette propriété".

Que partant de ce double principe, par lequel la propriété se trouve doublement établie, il convient de constater que pour faire communiquer le hameau de Baillon avec la route du Nord allant du Lys à Lamorlaye, il existe un chemin dit chemin de la Cave, prolongement sur le territoire de Lamorlaye des chemins vicinaux n° 1 et n° 4 de la commune d'Asnières sur Oise, l'un allant de Baillon à Luzarches, l'autre de Baillon à Royaumont, Asnières, Viarmes, etc.; que la portion de ce chemin sise sur le territoire de Lamorlaye a été classée dans ses chemins vicinaux le 17 Janvier 1842 et acquise définitivement par elle en 1844, en vertu de l'article 18 de la Loi du 21 Mai 1836; que la portion sur le territoire d'Asnières, classée dès le 7 Septembre 1867 a été mise en état de viabilité à l'ouverture du chemin n° 4, c'est-à-dire il y a plus de neuf ans.

Que la commune de Lamorlaye a, d'accord avec la commune d'Asnières, décidé de remettre en état de viabilité les portions dudit chemin sises sur son territoire, qui s'étaient trouvées dégradées depuis qu'un particulier, qui l'entretenait à ses frais, avait négligé cet entretien.

Que le dit sieur de R. a fait, par ses gardes assermentés, dresser procès-verbaux au cantonnier de la commune de Lamorlaye coupant l'herbe et bouchant les ornières dudit chemin de la Cave pour le mettre en état de viabilité.

Que par là, il a affiché la prétention de revendiquer la propriété dudit chemin de la Cave en vue d'en interdire le passage suivant le système qu'il a établi en forêt de priver les habitants de Baillon, d'Asnières et des communes voisines de tout moyen d'accès sur le Nord et de tout moyen de communiquer avec les places habituelles de leur commerce.

Que la commune d'Asnières est, en ce qui touche le hameau de Baillon et en ce qui la touche elle-même, intéressée au premier chef à résister aux prétentions dudit sieur de R.

Que par suite il y a lieu d'offrir à la commune de Lamorlaye le concours entier et l'alliance de la commune, soit pour la mise en état et l'entretien dudit chemin de la Cave, soit pour la défense des droits communes contre les prétentions dudit sieur de R.

Le Conseil délibère: Le Maire recoit pleins pouvoirs pour s'entendre avec Mr. Le Maire de Lamorlaye, soit pour régler le taux d'une subvention pour la mise en état de viabilité et l'entretien du chemin de la Cave, soit pour la défense des droits communs contre les empiètements du sieur de R.

Espédition de la présente sera envoyée à Mr. le Maire de Lamorlaye pour qu'il n'en n'ignore.

Un an plus tard, le conseil municipal d'Asnières autorisait le Maire Frédéric MATHON à s'allier à la commune de Lamorlaye pour la défense de nos intérêts dans le procès intenté par le Baron de R., procès qu'il perdit.

En 1898, Asnières a payé un tiers des émoluments versés à l'avocat qui a défendu Lamorlaye + 300 Frs pour l'établissement de la route + une subvention annuelle de 60 Frs pour son entretien (je ne sais pas pendant combien d'années).

AUJOURD'HUI

La pièce est encore à l'affiche même si les acteurs ont changé et certains actes ont été modifiés.

Se nommait "route de la Cave" la voie qui traverse le marais mais également à Baillon un chemin vicinal devenu "rue Santiago Soulas" du nom d'un des propriétaires du château de Baillon.

C'est pourquoi le projet étudié par les Ponts et Chaussées prend en compte toute la longueur de la voie.

Sont prévus :

- Rue Santiago Soulas : des stationnements protégés pour les véhicules, placés de manière à former des chicanes destinées à ralentir la circulation. Le plan a été soumis aux riverains pour concertation et modifié selon les observations relevées au cours des deux mois d'essais.

- le pont sur la Thève (reconstruit en 1892) : les trottoirs seront agrandis, des chasse-roues posés, pour interdire le passage des véhicules de gros tonnages.

- la voie traversant le marais fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité :

- . à droite, dans le sens Baillon-Le Lys : façon d'un talus planté de végétaux,
- . à gauche, piste piétonnière ou cyclable protégée par une lisse en bois.

Les refuges seraient agrandis et d'autres créés aux entrées de la voie.

G.B.

Travaux

En juin 1995, nous nous engageons à "Privilégier l'entretien du patrimoine communal bâti pour éviter les dépenses de gros travaux". Où en sommes-nous?

Plusieurs travaux ont déjà été exécutés, notamment par notre équipe d'entretien, d'autres sont en cours ou vont démarrer très prochainement.

- Réfection du toit de l'immeuble communal sis 28, Grande Rue et des pièces d'habitation sous combles très endommagées par des fuites situées en plusieurs endroits.



- La restauration des lavoirs, rue d'Aval-Eau, rue de Toutedeville, rue des Auges, et à Baillon.

Nous avons profité des travaux de voirie, **rue de Toutedeville**, pour poser sous toute la longueur du trottoir une canalisation destinée à capter une des sources rue des Gourdeaux qui permettra de réalimenter le lavoir ainsi qu'un point d'eau à la disposition de chacun. Cette canalisation est en attente, elle sera prolongée et mise en service lors d'un prochain programme d'assainissement.

Depuis plusieurs mois déjà, l'eau rejaillit **rue des Auges**. Nous remercions le propriétaire du château de la Reine Blanche qui, dans sa propriété, a fait exécuter les travaux nécessaires à la remise en eau du lavoir.

Le **lavoir de Baillon** devra attendre que nous obtenions les subventions spécifiques pour la remise en état de la berge au droit de ce bâtiment. Nous ne pouvons entreprendre les travaux de réfection tant qu'une bonne assise ne sera pas assurée. Miné par des infiltrations, le lavoir s'enfonce, ce qui provoque d'importants désordres.

subvention : 80% du montant de la réfection des bâtiments.

- Eglise d'Asnières

Le toit de l'église n'a pas été démoissé, la pluie s'est infiltrée, des tasseaux ont cédé, des tuiles se sont cassées, les faitages et arêtiers sont à reprendre.

coût estimé des travaux : 71572,00 Frs

- Ecole maternelle d'Asnières

En plus des différents travaux d'entretien entrepris chaque année durant les vacances scolaires, nos agents communaux ont traité, poncé et peint toutes les boiseries extérieures de l'école, ceci pour ne pas être mis dans l'obligation de les changer comme nous avons dû le faire pour les appuis de la verrière. Ont également été réparés, vernis ou peints les jeux et bancs dans la cour des petits.

- Cantine

Nous avons recherché les causes des dégradations de la peinture côté sud. Nos "gars" ont ouvert une tranchée jusqu'aux fondations du mur et au réseau d'eaux pluviales pour mettre en place un drainage destiné à capter les eaux de ruissellement de la cour ainsi qu'une descente de gouttière, lesquelles n'avaient pas d'exutoire autre que le mur. Lorsque celui-ci aura ressuyé, nous procéderons aux travaux de peintures intérieures.

Nous remercions nos employés ainsi que L'Atelier du Bois pour la qualité du travail accompli.

- Maison du Village

Les boiseries ont été repeintes, les descentes de gouttières renforcées (des petits malins s'amusaient à les défoncer)... Une étude est en cours pour réaménager les locaux afin qu'ils correspondent aux besoins actuels et pour que règne plus de convivialité lors des réunions familiales.

- Logement de fonction (Ecole de Baillon)

Suite à de très anciennes infiltrations d'eau pluviale, d'eaux usées et aussi de par la nature du terrain, on constate des remontées importantes d'humidité avec ce que cela comporte de dégâts dans le logement.

Une étude des moyens à entreprendre a été réalisée. Nous pensons être en mesure d'effectuer les travaux d'assèchement des murs et de remise en état des intérieurs dans le cours de l'année prochaine après obtention d'une subvention qui devrait nous être accordée.

GB

MISE EN GARDE

La fontaine qui coule rue des Gourdeaux n'est pas, comme certains ont pu le croire, une fontaine souterraine remise à jour. Il s'agit tout simplement du trop plein des étangs de Toutedeville curés, canalisés lors des travaux exécutés par le Syndicat Viarmes-Asnières.

Son écoulement est ensuite repris par le réseau d'eaux pluviales.

Cette eau n'est pas potable... Nous insistons sur ce point car malgré notre vigilance, le panneau de signalisation est régulièrement enlevé par...

GB

- Transformateur de Baillon

Un dossier ouvert il y a 20 ans enfin réglé. C'est un rêve qu'ont fait beaucoup d'élus. Il est aujourd'hui devenu une réalité. Le transformateur construit pendant les années 30 va être démolit. A l'époque sans risque pour les usagers, il était devenu au fil des ans, notamment depuis la construction de la nouvelle école, un véritable danger pour les enfants et les automobilistes. Il faut ajouter qu'il déparait l'environnement, barrant la merveilleuse perspective de vue de la Place Jules Gautier.

Le transformateur va disparaître (nos excuses aux anciens qui y ont accroché quelques souvenirs de jeunesse...).

EDF a répondu favorablement à notre demande et nous l'en remercions vivement. EDF a accepté de prendre à sa charge la démolition du transformateur et les travaux nécessaires pour une distribution différente de l'énergie.

Nous, nous nous sommes engagés à mettre en conformité notre réseau d'éclairage public ne correspondant pas aux normes de sécurité. Une première phase de notre programme de "révision, rénovation, renforcement de l'éclairage public" va, de ce fait, commencer par le Hameau.

L'éclairage au néon sera remplacé par des lampes au sodium moins gourmandes en énergie. Nous bénéficierons d'un contrat bleu ramenant à 32 centimes au lieu de 57 le

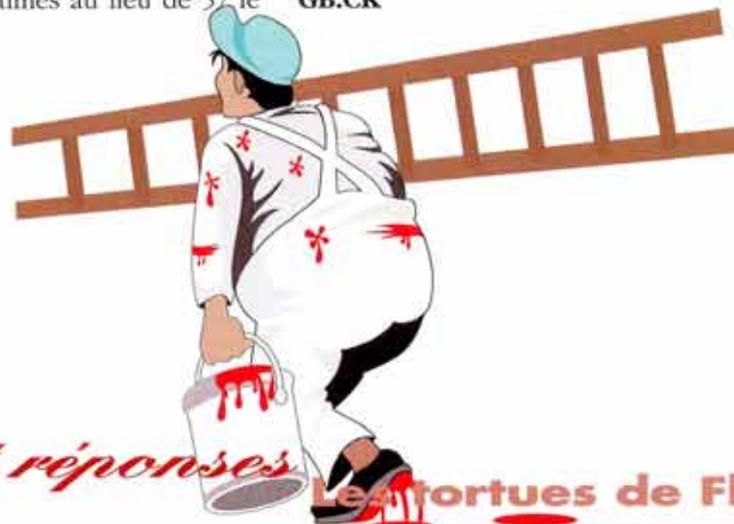
prix du KW consommé. Avec le temps, notre investissement sera amorti.



L'aboutissement de ce dossier sur lequel plus d'un maire a dû se résigner est le fruit d'un travail efficace mené auprès de la subdivision EDF de Beaumont.

Nous remercions la Commission des Travaux, Madame Lecoanet, directrice de l'école de Baillon, la Gendarmerie de Viarmes et bien sûr Monsieur Chevalier, directeur d'exploitation de la subdivision EDF de Beaumont auprès de qui nous avons eu une écoute favorable.

GB.CK



Annonces et réponses

Annonces !

Notre journal vous plaît ...

Nous en sommes ravis !!!

Après une première année de parution nous sommes prêts aujourd'hui à accueillir vos annonces. Elles seront travaillées dans l'esprit du bulletin pour leur donner une lisibilité accrue et surtout respecter la chaleur de notre " Trait d'Union ".

Différents formats d'insertion vous seront proposés, n'hésitez pas à contacter Juliette Lefort, à la Mairie, pour de plus amples renseignements.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer et de travailler sur vos annonces.

A bientôt.

Les tortues de Floride

Heureuse initiative que de mettre en garde les propriétaires de ces adorables petites tortues qui bien vite grossissent et atteignent jusqu'à 2 ou 3 kilos puis, déposées dans nos rivières et nos étangs, celles-ci deviennent dangereuses pour l'environnement.

Mais, dommage que le but d'informer soit resté sans solution donnée. L'important est de renseigner au maximum sur un sujet apporté, en faisant passer le message que les intéressés attendent: que faire?

Pas de panique!!!

Avant de relâcher sournoisement ces animaux dans le premier point d'eau venu, composez le 3615 Tortues de Floride sur votre Minitel. Vous obtiendrez toutes les informations utiles pour vous débarrasser au mieux et dans l'intérêt de chacun, des importunes, sans leur faire de mal et sans faire courir de risques à la nature.

Liliane Deville

ORDURES MENAGERES

Vous avez sans doute reçu la feuille de vos impôts fonciers et constaté, outre l'augmentation des taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti, une augmentation significative du montant de la taxe des ordures ménagères. L'augmentation constante de ce service résulte d'un tonnage particulièrement élevé pour Asnières comparativement à celui d'autres communes de même taille.

En effet, il ressort du tableau analytique ci-dessous que nous sommes, avec Baillet en France, les communes qui génèrent le poids moyen par jour et par habitant le plus élevé du canton.

Devant cette situation, nous avons immédiatement pris des dispositions consistant à effectuer des contrôles sur le ramassage et rechercher des solutions pour réduire le tonnage collecté et traité tout en offrant plus de services. C'est ainsi que nous avons mis en place, à titre expérimental, la déchetterie, située rue de la Gueule à Vaches, dont vous trouverez le règlement intérieur en page 13. Les premiers résultats sont encourageants et les déposants sont très satisfaits. Pour l'intérêt général, j'invite les habitants qui n'utilisent pas encore ce service à le faire. Ce sera autant de coût

de ramassage et de traitement facturé en moins par le Syndicat des Ordures Ménagères.

Lors de nos contrôles, nous avons constaté, en raison des difficultés d'identifier les limites entre la commune d'Asnières et de Viarmes, que la SOBEA ramassait les ordures ménagères et les encombrants de 50 numéros sur Viarmes représentant, selon nos évaluations, environ 82 tonnes par an soit 56000 F sur la base d'un coût de 685 F la tonne, collecte et traitement confondus. Cependant, même si l'on neutralise le tonnage représenté par Viarmes, le poids moyen par habitant et par jour est élevé au regard de celui du canton qui s'élève à 1,528 Kg.

Il est vrai que les paramètres ne sont sans doute pas identiques d'une commune à l'autre. La présence de deux campings sur notre commune pourrait également expliquer une partie de ces écarts. Des études sont en cours. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les résultats. Nous avons besoin de votre aide pour infléchir cette courbe et je vous renouvelle mon appel à utiliser les moyens mis à disposition (conteneurs à verres, à papiers, déchetterie). La Commission de l'Environnement conduite par Françoise Deneufbourg est à votre écoute pour toutes remarques et suggestions. Merci de votre collaboration.

CK

ETUDE

COUT MOYEN SYNDICAT
COUT MOYEN SYNDICAT
COUT MOYEN TOTAL SY

LES C

	ASNIERES/OISE	ST MARTIN	VIARMES	NOISY	BELL
NB HABITANTS	2 327	2 367	4 239	561	
NB TONNES COLLECTEES	1 491,500	1 014,900	2 504,260	289,560	
POIDS HABITANT/JOUR	1,780	1,191	1,607	1,434	
POIDS HABITANT/JOUR HORS INCIDENCE	1,659				
NB TONNES TRAITEES	1 491,500	1 014,900	2 504,260	289,560	
COUT TOTAL	1 019 848 F	695 374 F	1 715 006 F	198 197 F	5
NB TONNES AJUSTE	1 409,382				

INCIDENCE POUR ASNIERES POUR RAMASSAGE SUR VIARMES

NB DE N°	50
NB D'HABIT MOYEN	2,8
POIDS MOY/ HABITANT	1,607
NB TONNE AN 95	82,118
INCIDENCE FINANCIERE	56 285 F

COUT SUPPORTE PAR A:

COUT AJUSTE POUR ASN
ECART
COUT THEORIQUE ASNII
SUR POIDS MOYEN HAB
ECART SUR COUT ACTUI



Les fûts suite et FIN ...

► Ils se trouvaient dans l'ancienne usine de jouets Vulli

Les fûts toxiques enfin retirés

« Le site est enfin propre ! s'exclame ravi, Claude Krieguer, maire d'Asnières-sur-Oise. L'ensemble des fûts a été enlevé, c'est vraiment une très bonne nouvelle. » Depuis son arrivée, en 1995, l'élu s'est démené pour faire nettoyer le site : « J'ai contacté le propriétaire et le sous-préfet, Xavier Peneau, qui se sont montrés très diligents. Alain Thirion, le propriétaire, s'est même engagé par écrit à résoudre le problème. »

L'ancienne usine de jouets Vulli, classée installation à risques par la Drire (Direction régionale à l'industrie, la recherche et à l'environnement), avait cessé son activité en 1991, se décentralisant vers la Savoie. Les trois fûts restés sur place représentaient un risque inportant pour l'environnement.

« Ils ont été transportés, sous le contrôle de services compétents, vers

un établissement spécialisé dans le retraitement de déchets toxiques, qui se trouve dans la région parisienne. Sans l'intervention de Xavier Peneau, du préfet et des services de la Drire, cette délivrance n'aurait jamais eu lieu », explique Claude Krieguer. Aujourd'hui, les projets de la commune sont tournés vers l'avenir,

même s'il reste un transformateur à pyralène, installé dans les sous-sols de l'usine désaffectée.

« Je vais m'employer à le faire retirer, mais il représente un danger moindre. Actuellement, nous allons lancer une étude de faisabilité, dans le but de développer des ateliers locatifs. Le terrain occupe

23 000 mètres carrés de friche industrielle, en plein centre-ville, et es donc relativement attrayant pour bon nombre d'entreprises de la commune. Déjà installée à Asnières l'entreprise Nid'or, qui emploie 50 personnes, figure au rang de candidats. »

A.S

Taverny reste dans l'impasse

« La commune de Taverny n'a pas la même chance qu'Asnières. Les locaux de l'usine Lunije sont, eux, en effet toujours encombrés par de nombreux fûts toxiques. La préfecture a apposé, le mois dernier, des panneaux signalant un « site pollué, danger de mort », et prévoit de renforcer la clôture qui

entoure cette ancienne entreprise de solvants, aujourd'hui désaffectée.

Mais ces mesures de sécurité ne suffisent pas au maire, Maurice Boscavert, qui, depuis 1994, ne cesse de réclamer la dépollution du site, opération estimée à 3,5 millions de francs. « Le rapport rendu ces dernières semaines par l'expert na-

tional agréé par la Cour de cassation est particulièrement inquiétant, précise le premier magistrat de Taverny. Il révèle des risques d'explosion et de dégagement gazeux, ainsi qu'une pollution de la nappe phréatique. Nous en avons assez d'attendre. »

E.L.

ANNEE 95

PARATIVE ORDURES MENAGERES

ECTE A LA TONNE	354,57 F
TEMENT A LA TONNE	330,85 F
AT COLLECTE ET TRAITEMENT	685,42 F

MUNES DU CANTON

						HORS CANTON	
MAFFLIERS	MONTSOULT	SEUGY	VILLAINES	BAILLET	TOTAL	BERNES/OISE	
7	1 170	3 534	927	550	1 413	18 635	2 481
5	607,120	1 901,000	447,650	322,075	959,000	10 390,510	1 145,560
2	1,441	1,494	1,341	1,627	1,885	1,528	1,283
5	607,120	1 901,000	447,650	322,075	959,000	10 390,510	1 145,560
F	416 500 F	1 301 158 F	306 542 F	220 547 F	656 105 F	7 113 501 F	

ES 1 019 848 F

966 019 F (hors impact OM viarnes)
53 829 F

CANTON 889 325 F
130 523 F

A Suivre ...

Notre Environnement...

3ème EDITION DU CARREFOUR DU PARTENARIAT INDUSTRIE-COLLECTIVITES LOCALES (CICLE)- POUR L'ENVIRONNEMENT 19, 20 et 21 NOVEMBRE 1996 À CERGY PONTOISE

Organisé pour la troisième fois à l'initiative du Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise (CEEVO), avec le soutien du Conseil Général du Val d'Oise et de nombreux partenaires institutionnels et industriels d'Ile de France, le Carrefour du Partenariat Industries-Collectivités Locales pour l'Environnement (CICLE) est un Salon Professionnel regroupant les entreprises qui réalisent des produits ou proposent des services pour la protection de l'environnement.

La troisième Edition de ce Salon aura lieu les 19, 20 et 21 novembre 1996, au parc des Expositions Saint-Martin à CERGY-PONTOISE.

Protection et préservation des espaces naturels, amélioration du cadre de vie des habitants en zone rurale comme en milieu urbain, diminution des nuisances visuelles et sonores, gestion de l'eau, des déchets ménagers et industries offrent en effet un champ d'action important pour les entreprises et les collectivités locales.

Regroupant des exposants français et étrangers, leaders de leur profession, avec la participation des élus locaux, des spécialistes des collectivités territoriales, des praticiens de l'entreprise, le CICLE sera une nouvelle fois, en 1996, le rendez-vous économique le plus important pour tous les acteurs de l'environnement en Ile de France.

Au delà des prestations du savoir-faire des entreprises, sur leurs stands, le CICLE contribuera, à travers les conférences, les ateliers et les animations, aux échanges d'expériences et de témoignages dans les différentes disciplines de l'environnement et de l'écologie urbaine.

Un nouvel espace d'exposition, sur le thème "Transports et Environnement", sera organisé en 1996 au sein du CICLE.

En novembre, l'Industrie et les transports se mettent au vert en Val d'Oise.

Lieu : Parc des Expositions Saint-Martin, chaussée Jules César à Cergy-Pontoise.

Accès :

- Gare RER Cergy-Préfecture (Ligne A)
- Gare SNCF Pontoise (Paris-Nord, Paris-ST-Lazare)
- Autoroute A15 (Sortie 9 et 10 Pontoise)

Heures d'ouverture : 9h-18h sans interruption

Invitation gratuite et programme sur simple demande.

Contacts:

. Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise

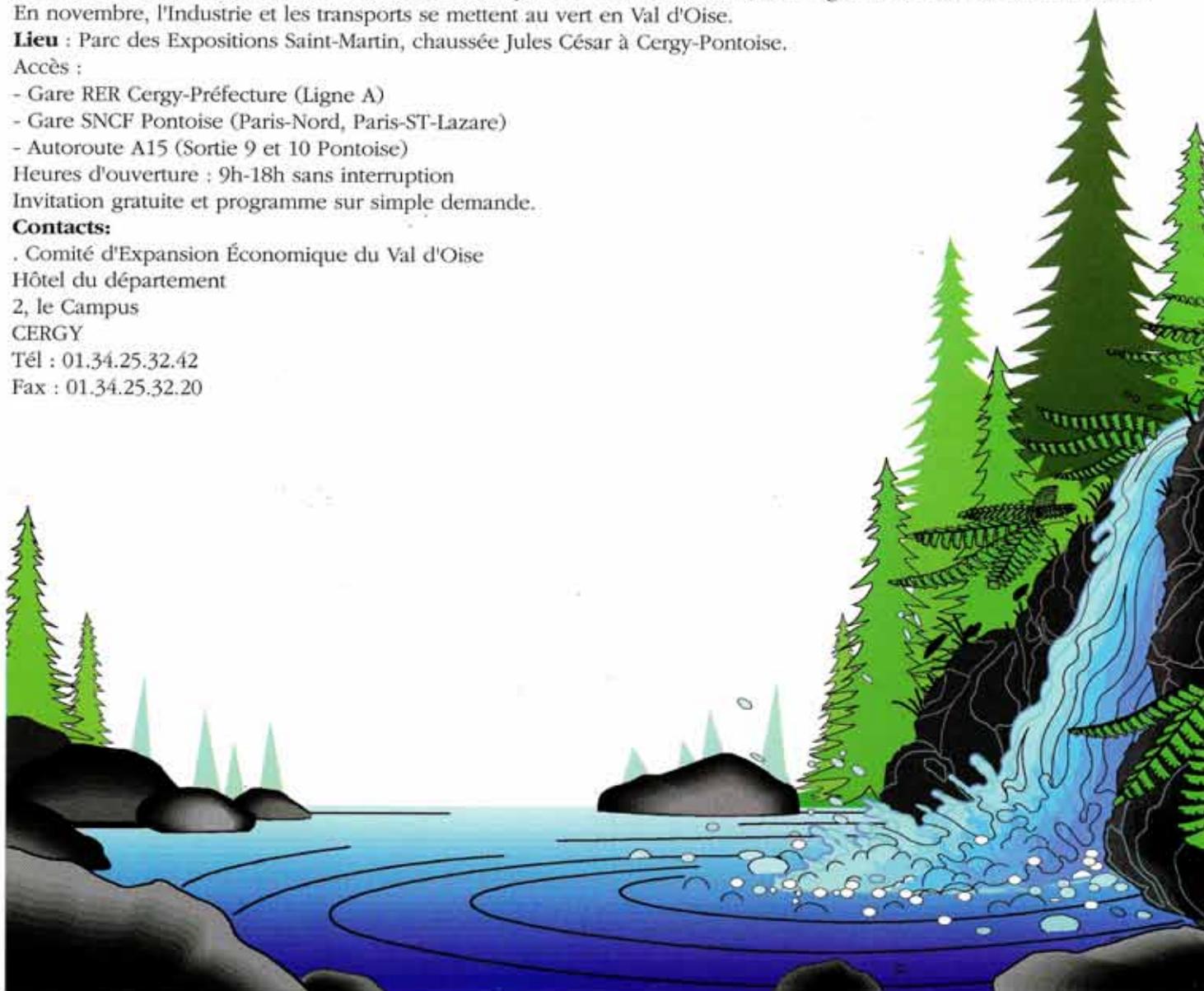
Hôtel du département

2, le Campus

CERGY

Tél : 01.34.25.32.42

Fax : 01.34.25.32.20



Le Coin des Associations

La journée...

Nous remercions les associations présentes à cette journée des associations. La fréquentation timide du public lors de cette manifestation fut un peu décevante mais ne nous a pas découragés.

A l'année prochaine.

MS

Syndicat d'initiative

Tous les Asniérois ont reçu le dépliant du Syndicat d'Initiative qui retrace l'histoire d'Asnières sur Oise et présente les sites et monuments qui témoignent d'un passé haut en histoire. Je remercie les membres du Syndicat pour l'excellente initiative et félicite les auteurs pour les recherches et la qualité des textes et des photos.

CK

Les anciens combattants ...

" L'association des Anciens Combattants d'Extrême Orient et d'Orient de Goussainville (AACEO) 6, rue Fernand Pelloutier, tél: 01.39.88.52.31 créée le 27 janvier 1996, regroupe actuellement une vingtaine d'anciens d'Indochine et serait heureuse, comme le prévoit les Statuts, d'accueillir en son sein toutes les personnes intéressées et domiciliées sur les communes avoisinantes. Son but est de resserrer les liens d'amitiés entre ceux qui ont participé à ces conflits et tout faire pour que l'oubli ne s'installe pas."

Une vraie soirée dansante cabaret !

A
R
E
S
Atelier de
Recherche et
Expression de
Soi

- et son SPECTACLE DE DANSE "TENTATION" exécuté par cette même Compagnie, alliant originalité, romantisme, esthétique, gaité, folie,
- et comme dans toute Soirée Cabaret, les amateurs de danse pourront jusqu'à l'aube se livrer à ce plaisir.

Nous rappelons que les Cours de Danses de Salon pour tout âge et tous niveaux, se déroulent à la MAISON DU VILLAGE D'ASNIERES (46 Grande Rue)

Renseignements Tél : 01 30 35 86 13

Amis de la bibliothèque

"Les Amis de la Bibliothèque" d'Asnières manquent de bénévoles pour assurer quelques permanences. Les bonnes volontés peuvent se présenter à Mme Grimoux aux heures d'ouverture de la Bibliothèque à savoir:

- mercredi matin	10-11h
- mercredi après-midi	15-17h
- samedi matin	11-12h30

Merci d'avance.

MS

Une sortie en VTT

Une sortie VTT, pour les 15 - 18 ans aura lieu:

le samedi 23 et dimanche 24 novembre.

Elle aura pour but la visite du Centre Archéologique de Guiry en Vexin. Une réunion d'information aura lieu le mercredi 13 novembre à 20h30 à la mairie d'Asnières sur Oise. Pour plus d'informations, contactez Stéphane au 01 30 35 86 37.

Stéphane Morel

Qui pourra dire ce soir-là qu'ASNIERES n'offre pas les mêmes agréments qu'une soirée parisienne !

L'Association ARES présentera le
SAMEDI 7 DECEMBRE,
21 H à la MAISON DU VILLAGE

- un petit orchestre de jeunes talents, néanmoins confirmés qui emportera votre adhésion par son enthousiasme,
- une chanteuse, dont la qualité d'interprétation vous la rendra inoubliable,
- un petit numéro d'enfants, basé sur les cours de danses dites "RETRO" dispensés par la compagnie "LIBERTANGO" qui ne sera pas sans vous émouvoir,

La ligne 14

Ce service est très important pour tous les Asniérois et autres utilisateurs qui se rendent à la gare de Viarmes ou au collège. Malheureusement, cette ligne est extrêmement déficitaire. C'est pourquoi nous vous incitons à la fréquenter en vous rappelant ci-après les horaires des navettes.

N'oubliez pas non plus qu'il existe depuis quelques mois maintenant le ticket-trajet dont la valeur est de 6 Francs, contre 8,20 Francs auparavant, qui permet d'aller d'Asnières-Baillon à la gare de Viarmes.



JL

14 VIARMES ASNIERES S/OISE Baillon

SERVICE DU LUNDI AU VENDREDI

								Mo	Me	Ve	if Me	if Me							
Arrivée du train de PARIS														17:04	17:04	17:34	18:04	18:34	19:04
VIARMES 	6:24	6:54	7:07	7:24	7:54	8:24	10:00	12:05	1	15:09	16:09	17:08	17:08	17:38	18:08	18:38	19:08		
VIARMES Place d'Armes	6:26	6:56	7:09	7:26	7:56	8:26	10:03	12:08	14:00	15:12	16:12	17:11	17:11	17:41	18:11	18:41	19:11		
ASNIERES Briette	1	1	1	1	1	8:34	1	1	1	1	1	1	17:17	1	1	1	1		
ASNIERES Touleville	1	1	1	1	1		10:09	12:14	14:06	15:18	16:18	17:17	1	17:47	18:17	18:47	19:17		
ASNIERES Eglise	1	1	1	1	1		10:11	12:16	14:09	15:21	16:21	17:20	1	17:50	18:20	18:50	19:20		
ASNIERES Grande Rue	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
NOISY Place Giambetta	1	1	1	1	1		10:16	12:21	14:14	15:26	16:26	17:27	1	17:55	18:25	18:55	19:25		
ASNIERES Baillon	6:35	7:05	7:18	7:35	8:05		10:25	12:30	14:20	15:34	16:34		17:27	18:03	18:33	19:03	19:33		

14 ASNIERES S/OISE Baillon VIARMES

SERVICE DU LUNDI AU VENDREDI

										Mo	Ve	if Me	if Me	if Me	if Me					
ASNIERES Baillon	6:05		6:35	7:05	7:20	7:35	8:05		8:25	9:25	if Me	if Me	if Me	if Me		17:27		18:03		18:33
ASNIERES Briette	6:08		6:38	7:08	7:23	7:38	8:08	8:35	1	9:28		1		1		1		1		1
ASNIERES Grande Rue	6:09		1	7:09	7:24	7:39	8:09	8:36	1	9:29		1		1		1		1		1
NOISY Place Giambetta	1	6:36	1	1	7:30	1	1	1	8:35	9:32	15:26	1	16:26	1	17:27	1	17:55	1	18:25	1
ASNIERES Eglise	6:13	6:43	1	7:13	7:36	7:53	8:13	8:37	1	9:37	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
ASNIERES Touleville	6:14	6:44	1	7:14	7:37	7:54	8:14	8:38	1	9:38	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
VIARMES Place d'Armes	6:20	6:50	6:50	7:21	7:43	7:51	8:21	8:45	8:45	9:44	15:44	15:44	16:44	16:44	17:37	17:35	18:13	18:13	18:43	18:43
VIARMES 	6:24	6:54	6:54	7:24	7:46	7:54	8:24	8:48	8:48	9:46	15:47	15:47	16:47	16:47	17:42	17:38	18:18	18:18	18:48	18:48
Départ du train vers PARIS	6:37	6:58	6:58	7:26	7:56	7:56	8:26													

 Horaires valables en période scolaire uniquement

if Me: Sauf mercredi

Me: Uniquement le mercredi

Ve: Uniquement le vendredi

AUCUN SERVICE LES SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS DE FETES



Pratique

Aides à l'amélioration de l'habitat

Mouvement PACT ARIM

(Protection, Amélioration, Transformation de l'habitat/Association de Restauration Immobilière).

Si vous êtes propriétaire-occupant, propriétaire-bailleur, copropriétaire, locataire, actif ou retraité, des aides financières peuvent vous être accordées afin d'améliorer votre habitat.

Cette association vous conseillera sur les travaux à réaliser, sur le choix des devis. Elle recherchera les financements les mieux adaptés, apportera son aide pour constituer votre dossier et s'occupera de son suivi.

PACT ARIM du Val d'Oise

2, le Campus
Bât. G, 3ème étage
avenue du Parc
95032 CERGY Cedex
Tél : 01.30.38.07.08
Lundi au vendredi de 9h à 18h

ANAH

(Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

Les subventions sont destinées aux propriétaires-bailleurs pour améliorer le confort de l'habitat locatif privé. Elles s'élèvent à environ 25% du montant des travaux subventionnables dans la limite d'un certain plafond. Ces travaux devront être réalisés par des professionnels.

Pour plus de renseignements, contactez :

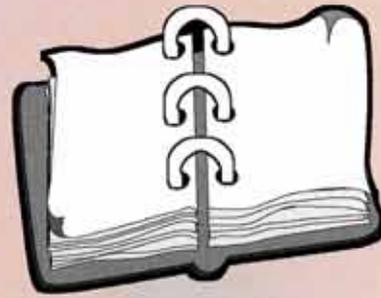
. la Préfecture du Val d'Oise

D.D.E.
Tél : 01.34.25.25.25
95010 CERGY PONTOISE

. la Délégation Départementale de l'ANAH (à la DDE).

JL

L'agenda



Novembre

9/11/1996

Soirée Goulash organisée par le Comité des Fêtes

11/11/1996

Commémoration du 11 Novembre

Décembre

6 et 7/12/1996

Téléthon grâce à la participation de la Commission Jeunesse et Sports.

7/12/1996

Soirée cabaret organisée par l'association ARES à la Maison du Village.

11/12/1996

Noël des enfants (spectacle et goûter à l'Abbaye de Royaumont)

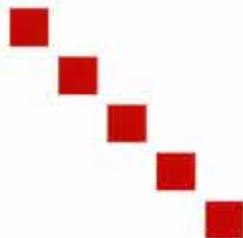
15/12/1996

Repas des Anciens

Janvier

3/01/1997

Voeux du Maire à la Maison du Village



Vie Pratique...

**ATTENTION
AVANT
DE
CONSTRUIRE**

Direction
Départementale
de l'Équipement
et d'Urbanisme



Service des Affaires Juridiques



Construisez en Pleine Lumière ...

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (avec ou sans fondation), AGRANDISSEMENT, MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR, CHANGEMENT D'AFFECTATION NECESSITENT UNE AUTORISATION PREALABLE :

- ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
- DECLARATION DE TRAVAUX

Quelques règles à suivre ...

Cette information, diffusée par la DDE, nous rappelle qu'une construction suppose avant tout une autorisation préalable, tel qu'un permis de construire ou une déclaration de travaux sous peine d'enfreindre le Code de l'Urbanisme.

Attention les sanctions sont lourdes.

JL

LE NON RESPECT DE CES DISPOSITIONS CONSTITUE UN DELIT ET PEUT ENTRAÎNER DES POURSUITES JUDICIAIRES DEVANT UN TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

LES POURSUITES PEUVENT ÊTRE EXERCÉES À L'ENCONTRE DE TOUS LES RESPONSABLES DES TRAVAUX EN INFRACTION :

le propriétaire
le bénéficiaire des travaux
l'architecte
l'entrepreneur ou,
la personne ayant exécuté les travaux



... Ou Vous Risquez de Finir ... à l'Ombre !!...

SANCTIONS ENCOURUES

TRAVAUX OU UTILISATION DU SOL EN RECONNAISSANCE DU CODE DE L'URBANISME

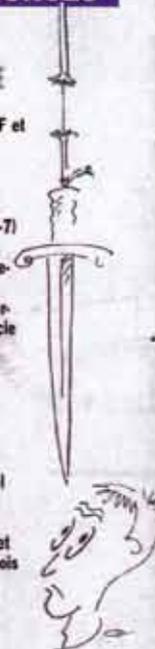
- Amende de 8 000 F à 2 000 000 F et en cas de récidive emprisonnement de 1 à 6 mois (article L.480-4)
- Démolition et remise en état des lieux sous astreinte de 50 à 500 F par jour (articles L.480-5 et L.480-7)
- Exécution d'office des travaux de remise en état aux frais du contrevenant (article L.480-9)
- Publication du jugement dans 2 journaux et affichage sur les lieux (article L.480-5)

TRAVAUX POURSUIVIS MALGRÉ UN ARRÊTÉ INTERRUPTIF DE TRAVAUX

- Saisie des matériaux ou du matériel de chantier (article L.480-2)
- Pose de scellés (article L.480-2)
- Amende de 2 000 F à 500 000 F et emprisonnement de 15 jours à 3 mois (article L.480-3)

OBSTACLE AU DROIT DE VISITE

- Amende de 2 000 F à 15 000 F et emprisonnement de 11 jours à 1 mois.



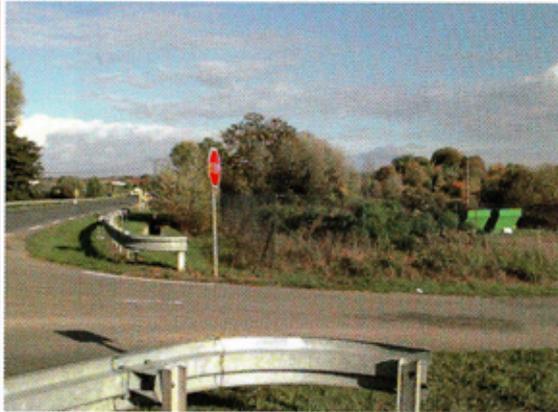
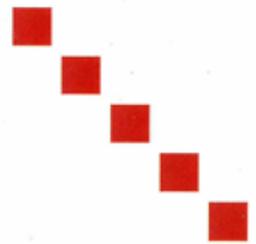
IL FAUT
S'Y PRÉPARER



ET OBTENIR UNE
AUTORISATION



VOUS
DEPOSEREZ
VOTRE DOSSIER
EN MAIRIE



REGLEMENT INTERIEUR DE LA DECHETTERIE DE LA "GUEULE À VACHES"

Dans le but d'améliorer l'élimination de vos déchets, nous mettons à votre disposition TROIS BENNES A DECHETS sur le site de la Gueule à Vaches (déchets verts, déchets mêlés, gravats propres), pour y déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le service de collecte des Ordures Ménagères.

Cet emplacement permettra le tri et le recyclage d'une partie de ces déchets vers des filières de traitement et de stockage.

REGLEMENT :

Le site de la "Gueule à Vaches" est exclusivement réservé aux particuliers habitant ASNIERES. Ce service est gratuit. Les entreprises se verront refuser l'accès au site.

Une pièce d'identité sera demandée à tout utilisateur du site.

Jours et heures d'ouverture :

. en hiver :

- le Samedi après-midi de 16 à 18 h00

- le Mercredi matin de 9h à 11h00 sur rendez-vous pris avant le mardi après-midi.

. aux beaux jours :

- le Samedi après-midi de 17 à 19 h00

- le Mercredi matin de 9 à 11 h sur rendez-vous pris avant le mardi après-midi.

Une personne est sur le site pour vous accueillir, mais le déchargement des déchets vous incombe.

Comment utiliser les bennes à déchets :

La benne "DECHETS VERTS" : sert à récupérer les déchets végétaux (tonte de gazons, branchages, et feuilles), et sera acheminée vers un centre de traitement des déchets verts pour une utilisation naturelle le compostage.

La benne "DECHETS MELES": sert à récupérer les déchets non triés, "tout venant", résultant du bricolage familial, à L'EXCLUSION DE TOUS LES PRODUITS TOXIQUES MENAGERS :

Acides et bases, accumulateurs, Aérosols; laque, déodorant, détachants, insecticide, désodorisant, Amiante, Antirouille, Antiparasite, Batterie automobile, Bidons en tous genres, Colle, Cire, Cosmétiques, Détergents, Détachants, Diluants, Dissolvants, Désherbants, Décapants, Engrais pour végétaux, Eau de Javel, Fongicides, Fréon, Gaz divers, Graisses, Huiles minérales, Lunettes, Lubrifiants, Lessives, Médicaments périmés ou non utilisés, Peinture, Piles, Plomb, Produits de traitement pour photos, Produits de nettoyage pour sanitaires, Produits de traitement du bois, Radiographies, Soude caustique, Solvants, Thermomètres au Mercure, Trichloréthylène, Toluène, Vernis.



La benne "GRAVATS PROPRES" ne doit recevoir ni plâtre, ni bois, ni ferraille, ni plastique, ni fût. LES GRAVATS PROPRES SONT CONSTITUES DE PIERRES, CAILLOUX, BETON NON ARME (sans ferraille) ET BRIQUES.

Les gravats propres, matériaux inertes servent à faire des remblais, d'où la qualité des matériaux demandée.

Pour le Maire l'Adjointe chargée de l'environnement.

Feux de la Saint Jean

Les feux de la Saint-Jean du 22 juin 1996, organisés conjointement avec la commune de Viarmes, se sont déroulés au Parc de Touteville. Le décor était planté par de nombreuses associations distribuant boissons, moules-frites et sandwiches, dans une ambiance bon enfant.

Un orchestre animait la soirée et nous invitait tous à danser.

Un groupe de karatéka fit une démonstration très appréciée.

La soirée se termina par un feu d'artifice qui fit suite à l'embrasement du traditionnel bûcher.

GC



Fête nationale

A 22h, devant la Mairie, les gens se regroupaient autour de la fanfare de Champagne sur Oise pour le défilé. Ce dernier emprunta un nouveau parcours nous menant notamment dans les rues de Gouvieux, de l'Orme, du Cat Rouge et du Crocq pour ensuite se diriger vers le Parc de Touteville et admirer le feu d'artifice à la grande joie des enfants et de leurs parents munis de lampions.

La soirée s'acheva dans la cour arrière de la Mairie où un ensemble, mi-orchestre mi-synthé, fit valser les Asniérois qui pouvaient se rassasier et se rafraîchir à la buvette du personnel communal.

GC



Photo folie 96

Les élèves de CE1-CE2 de Baillon ont participé à Photofolie 96 en Val d'Oise. Le thème de travail de cette année était "Territoires du réel, territoires du rêve".

" Nous avons réfléchi pour savoir ce qu'étaient le rêve et le réel en donnant des exemples. La maîtresse nous a demandé après de trouver des endroits dans la nature, près de chez nous, qui nous font penser au rêve. C'était le plus facile. Il y a l'étang devant l'Abbaye de Royaumont, le matin, quand il y a de la brume, c'est très beau. Il y a l'entrée du château de Baillon qu'on n'arrive pas à voir, alors on peut rêver...

Pour le réel, c'est pas très compliqué. En nous promenant dans la forêt nous avons trouvé des déchets, nous les avons pris en photo. C'est ça la réalité. Ou alors, les pylônes électriques dans les champs, il y en a plein pas très loin d'ici. Le réel pour nous c'est pas toujours très beau. Nous avons fait plusieurs photos chacun. Tout le monde a essayé de faire la plus belle. Après nous devions en choisir seulement deux, ce n'était pas facile".

Le Centre National de la Photographie, partenaire de l'opération, a fourni les appareils jetables. La Mairie a pris en charge le coût du développement.

Ce travail permet aux enfants de partir à la découverte des paysages qui les entourent. Ils abordent les notions de cadrage, de lumière... Ils apprennent à donner un sens à leur message visuel, à traduire une émotion.

Que nous réserve Photofolie 97?... à suivre.

Mme Lecoanet

Communale

Expo peintures

Les 22 et 23 juin, pour la deuxième année consécutive, les enfants ont offert à notre critique bienveillante une exposition de tableaux en leur école de Baillon.

Françoise Nibourel nous a permis d'apprécier ce qu'avec du travail, de la discipline et une juvénile passion, on peut obtenir en utilisant de l'aquarelle, de la gouache, du pastel - voire de l'huile pour les plus grands - quand on a de 7 à 15 ans, de l'imagination et de la détermination.

Le livre d'or proposé à la sortie porte témoignage de l'admiration des visiteurs dont les plus remarquables furent le cortège coloré d'une noce campagnarde, qui investissant l'exposition au sortir de la Mairie, apporta une touche impressionniste tout à fait de mise pour clôturer la soirée.

Un admirateur.

Surveillance des pavillons

Cette année un nouveau service a été proposé aux Asniérois à savoir, la surveillance de leur maison durant leur absence lors des vacances scolaires. Nous devons cette initiative à notre policier municipal, Mr Dechilly.

Bien que ce service ait été proposé assez tard, et sur une courte durée, il a été apprécié et sera reconduit. Pour plus de renseignements, il vous suffit de contacter Mr Dechilly.

Les personnes semblent très satisfaites de ce service rendu.

JL

Brocante de septembre 1996

Comme l'année précédente en septembre, une bonne centaine d'exposants s'est pressée dans le centre de la commune pour proposer ses "trésors".

La douceur du petit matin nous fit prendre confiance en la météorologie mais, au lever du jour, un petit vent frais et un ciel lourdement chargé nous faisaient douter à nouveau...il allait pleuvoir !!

Et bien non ! La matinée passée, un superbe soleil éclaira et chauffa une foule sympathique et décontractée.

Merci à tous pour l'organisation et la fréquentation de cette manifestation.

GC

Centre aéré de juillet

Un bilan positif ! En effet, le Centre de Loisirs de Juillet a obtenu un réel succès.

Notre tarification dégressive ainsi que l'équipe d'animation, laquelle a fait un travail important et de qualité en respectant notamment ses projets et ses objectifs, en sont les raisons principales.

La fréquentation, en baisse depuis quelques années, est passée de 366 jours en 1995 à 666 jours cet été.

Ce succès nous permet d'envisager et d'étudier l'ouverture du centre pour les petites vacances.

RM

Le cimetière d'Asnières profané pour la seconde fois en l'espace d'un mois et demi.

C'est le vendredi 13 septembre en fin d'après-midi que les profanateurs et vandales, sans doute les mêmes que le 2 août dernier, ont recommencé leur bien triste besogne. Ce sont environ 30 tombes qui ont été dégradées, plaques cassées puis jetées par dessus le mur d'enceinte, vases et croix brisés. Selon les premiers éléments de l'enquête, il s'agirait d'empreintes de chaussures de jeunes et/ou d'enfants. Le Maire et des familles concernées ont immédiatement porté plainte à la Gendarmerie de Viarmes. Ces plaintes ont été transmises au Procureur de la République du Val d'Oise.

Il s'agit d'un acte purement gratuit qui ne restera pas impuni car tous les moyens sont mis en oeuvre pour retrouver les coupables et les traduire devant la justice.

Comment peut-on être aussi irrespectueux pour nos morts et des familles qui viennent se recueillir auprès de leurs défunts. Je lance un appel à témoin car chaque indice peut faire progresser l'enquête.

Au nom des parents des jeunes et/ou enfants auteurs de la profanation, je tiens à présenter aux familles mes excuses et mes plus grands regrets.

CK

Vie Communale...

Rentrée des classes - Année Scolaire 1996/1997

Le 3 septembre, c'était la rentrée des classes. Certains étaient émus, d'autres heureux de retrouver leurs camarades. Il y avait aussi les nouveaux un peu intimidés mais ravis de vivre une nouvelle aventure. Asnières sur Oise est heureuse d'accueillir les nouvelles familles ainsi que Madame Dominique Van Duyse, institutrice à Baillon, et Mesdemoiselles Laurence Albassier, Annick Fret et Nathalie Renault, institutrices à Asnières. Nos écoles se portent bien et les effectifs sont prometteurs. En effet, à Asnières nous comptons 215 élèves à l'école Blanche de Castille (Tél : 01.30.35.32.22).

En Petite Section Maternelle, 29 enfants évoluent dans la classe de Madame Marie Veronneau.

En Moyenne Section Maternelle, Mademoiselle Annick Fret compte 25 enfants dans sa classe.

En Grande Section Maternelle, dans la classe de Madame Claudine Lemire, 29 élèves préparent leur passage en primaire.

En Cours Préparatoire, Monsieur Gilles Mézac, directeur par intérim, apprend à lire et à écrire à ses 31 élèves.

En CE1, Madame Nicole Gabbai renforce les connaissances de ses 26 élèves.

En CE2, Madame Monique Chaireire a dans sa classe 26 élèves. Elle est actuellement remplacée par Madame Brigitte Pacha.

En CM1, Mademoiselle Nathalie Renault s'occupe de 29 élèves.

En CM2, Mademoiselle Laurence Albassier prépare 20 élèves à entrer au collège.

Pour Baillon, les effectifs de l'école du Bois Bonnet (01.30.35.41.59) sont de 75 répartis de la manière suivante:

En Petite et Moyenne Section Maternelle, Madame Dominique Van Duyse compte 21 enfants dans sa classe.

Téléthon 1996

Cette année, le TELETHON se déroulera du vendredi 6 décembre (19h30) au samedi 7 décembre (20h00). La Commission Jeunesse et Sports de la commune d'Asnières sur Oise a souhaité participer au Téléthon 1996.

La générosité peut s'exprimer de différentes façons :

- . par des dons
- . en vous associant à cette grande manifestation de solidarité par le biais des activités suivantes :
 - . vélo, marche à pied, course à pied,
 - . tenue de l'urne en Mairie,
 - . assurer la sécurité à un carrefour.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le parcours traditionnel établi par le Comité Local d'Organisation a été étendu sur notre commune de la façon suivante: du carrefour rue Pierre et Marie Curie et Grande rue en remontant la Grande rue jusqu'à la rue Delchet, le carrefour de la Place des Martyrs de Chateaubriand, la rue Pierre Brossolette et la rue des Gourdeaux.

Quatre carrefours sont à protéger sur notre agglomération.

Notre propos ici est de faire appel à vous notamment pour assurer la sécurité à ces endroits. Les permanences seront à assurer par roulement (plusieurs fois si vous le souhaitez).

Si vous pensez pouvoir donner de votre temps, vous pouvez vous inscrire en Mairie au 01.30.35.41.41.

Nous vous remercions par avance de répondre massivement à notre appel.

HW

En Grande Section de Maternelle et en Cours Préparatoire, Madame Corine Elie dispense ses cours à 18 élèves.

En Cours Élémentaire 1 et 2, Madame Patricia Lecoanet, directrice de l'école, s'occupe de ses 18 élèves.

En Cours Moyen 1 et 2, Madame Dominique Giovagranti prépare ses 18 élèves à passer en 6ème.

Nous souhaitons à tous une bonne année scolaire 1996-97 et nous remercions les instituteurs et assistantes maternelles.



REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Nous informons les parents d'élèves qui mettent leurs enfants à la cantine que pour des raisons de gestion, tant pour eux que pour la Mairie, le paiement des repas s'effectue en début de mois.

Cette mesure sera scrupuleusement appliquée afin d'éviter à tous de mauvaises surprises.

Vous trouverez ci-contre le règlement de la cantine.

FD

Une première ...

Cet été, notre plus jeune conseillère a bien voulu officier son premier mariage.

Notre maire et nos adjoints étant empêchés, Juliette Lefort a réalisé ce délicat exercice avec brio et élégance.

Le premier d'une longue série peut-être ...

ET



MAIRIE D'ASNIÈRES-sur-OISE

CANTINE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 96/97

les cantines scolaires d'Asnières-Centre et Baillon fonctionneront à compter du jour de la rentrée des classes, soit le **Mardi 03 Septembre**, suivant les modalités indiquées ci-après :

REGLEMENT DES REPAS :

Il s'effectuera **mensuellement et d'avance**, par chèque libellé au nom du Trésor public.

Pour la rentrée, le prix du repas reste provisoirement fixé à 18,60 F.

ENCAISSEMENT :

Il se fera en Mairie d'Asnières, tous les premiers vendredis et samedis de chaque mois.

Pour tout retard de paiement du mois, l'enfant se verra exclu de la cantine dès le 2ème jour du mois suivant.

Pour le mois de Septembre, le montant à régler sera de 297,60 F (16 repas).

Étant dans l'obligation de commander les repas **la veille avant 10 heures**, nous vous demandons, en cas d'absence de l'enfant, d'avertir le secrétariat de la Mairie (30 35 41 41) impérativement entre 8h 30 et 9h 45.

Les repas du Lundi sont commandés le Vendredi, ceux du Jeudi le sont le Mercredi.

AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE EFFECTUE SI LE REPAS A DÉJÀ ETE COMMANDE AUPRES DE LA SOCIÉTÉ DE RESTAURATION.

Nous insistons sur le fait que **les enfants doivent être pourvus d'une serviette de table marquée à leur nom**. Cette serviette devra être changée chaque semaine.

Le menu hebdomadaire sera affiché sur le panneau administratif de la Mairie, à la porte des Écoles et à la Cantine.

L'accès de la cantine est limité aux Directeurs d'École, au personnel enseignant prenant ses repas, au personnel de service, au personnel communal et aux rationnaires.

DISCIPLINE :

Les enfants impolis et affichant des attitudes désobligeantes envers le personnel de surveillance et de service feront l'objet d'un avertissement écrit adressé à leurs parents. **En cas de récidive, ils risqueront l'exclusion de la cantine pour une durée proportionnée à la gravité des faits.**



P/Le Maire,
l'Adjointe.

La vie d'un citoyen, tout un programme

Nous sommes très contents d'avoir reçu ces enfants, lesquels étaient très attentifs. Nous souhaitons vivement renouveler cette expérience car ce n'est pas en une demi journée que l'on peut tout aborder.

PROMENADE DE JEUNES CITOYENS...

"Le lundi trois juin nous avons passé la journée à Asnières.
.....Attention, top ,départ !

A neuf heures nous sommes arrivés à la mairie d'Asnières/oisc. C' était très bien , il y avait même une exposition de peintures faites par des enfants. Quand nous avons eu fini de regarder l'exposition, nous nous sommes assis autour d'une grande table pour que la conseillère municipale (Mme Bianci), nous explique tout ce qu'on pouvait demander et faire à la mairie . Mme Bianci nous a expliqué la vie de Vincent, un citoyen . De sa vie à sa mort, Vincent aura besoin de beaucoup retourner à la mairie : pour presque toute ses inscriptions (sport, maternelle, école primaire) puis pour faire faire ses papiers , pour se marier et pour rouspéter !!.....Elle nous a montré de vieux registres d' état civil datant du XVII siècle! Nous avons vu aussi le cadastre d'aujourd'hui et celui du XVI siècle dessiné et peint par les moines de Royaumont . Quand ce fut terminé, nous sommes allés chercher les CM2 d'Asnières pour aller pique-niquer en forêt de Carnelle. Nous avons traversé le parc de Tuteville qui est situé au Nord d'Asnières . C' est un très beau parc. Nous avons monté la côte des Princes à pied, puis une fois en haut, arrivés au parking nous sommes allés déjeuner. Ensuite nous avons fait des rencontres sportives:

Course de vitesse: Baillon les "pros".
Relais: Baillon encore les "pros".
Foot: Asnières nous a vaincu.
Thèque : 6/6 .

Nous sommes rentrés à pied, mais en chemin, nous avons rencontrés la mère de Stéphanie , qui a pris nos sacs et qui a fait plusieurs "aller-retour" pour prendre à chaque fois plusieurs d'entre nous. Seuls les plus téméraires ont continué à pieds. Nous étions fatigués, mais heureux de notre journée à Asnières !!

Travail collectif de : Fabien, Morgan, Marie..



Informations

Financières et Economiques

C'est l'histoire d'une "ligne de trésorerie".

Imaginons une famille qui a obtenu une autorisation de découvert ponctuelle et temporaire pour faire face à une dépense exceptionnelle. C'est une facilité de financement et non pas un emprunt. Il ne viendrait pas à l'idée de cette famille d'intégrer cette facilité de caisse dans ses revenus familiaux.

Le "mauvais moment" passé, notre famille rembourse cette aide ponctuelle à la banque sans avoir à amputer son budget familial.

Si nous avons pris cet exemple, c'est pour expliquer que le 16 avril 1996, notre gestion commençant à porter ses fruits, nous avons décidé de rembourser par anticipation la ligne de trésorerie ouverte en novembre 1994 auprès d'un organisme bancaire pour le financement de la T.V.A. sur les travaux du Cabinet Médical.

Très consciencieusement, nous avons prévenu la banque et nous allions établir l'ordre de paiement de 328 000 francs auprès de la Perception.

Nous pensions alors que, comme notre famille, il nous suffisait de procéder de la sorte, que cette opération n'avait aucune incidence sur notre budget municipal.

Erreur. C'était sans compter sur l'originalité du traitement d'origine à la mise à disposition de la ligne de trésorerie !

En effet, contrairement à toute attente, la Trésorerie a refusé notre certificat administratif au motif suivant : "La ligne de trésorerie que vous souhaitez rembourser ne peut pas l'être en l'état. La valeur de la ligne de trésorerie a été budgétée en recette au moment de sa mise à disposition !".

Et bien voilà, pour rembourser la banque, notre Conseil Municipal a dû voter une dépense au Budget Supplémentaire de 328 000 Francs qui ne correspond à rien d'autre qu'à une recette artificielle en 1994.

HW



Démolition des communs du presbytère

Vous avez pu constater que les communs du presbytère ont été démolis. Devant le danger imminent d'écroulement sur la voie publique, l'expert auprès des tribunaux a demandé sa démolition, acceptée par l'architecte des bâtiments de France.

Il est projeté dans l'avenir, sur la recommandation de l'architecte des bâtiments de France, de reconstruire un bâtiment respectant la perspective qu'offrait cet édifice.

CK.GB

Dernière minute

Dernière minute

Dernière minute

Le Conseil Municipal poursuit son action.



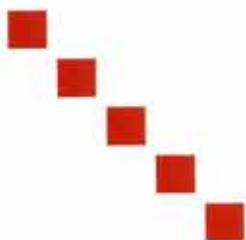
Participations

Un Journal pour vous

Nos colonnes vous sont ouvertes...

La commission information, outil de communication pluraliste est à votre écoute et à votre disposition pour vous informer et communiquer vos articles, questions, réflexions et suggestions.

N'hésitez pas à vous y associer.



A Bientôt ...

Responsable édition:

- Eric Therry

Articles:

- Ginette Bianchi
- Gérard Chapelle
- Françoise Deneufbourg
- Mme Deville
- Claude Krieguer
- Mme Lecoanet
- Juliette Lefort
- Stéphane Morel
- Robert Morlet
- Martine Samson
- Hervé Windels

Ont également collaboré:

- Tous les membres de la commission information

Photos:

- Gérard Chapelle
- Hervé Windels

Mise en Page:

- Eric Therry

Correction:

- Martine Barthélemy
- Martine Samson

Diffusion:

- Gérard Chapelle

Flashage et Impression : sté RAS - Villiers le Bel